

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2011****PROCES VERBAL**

L'an deux mil onze, le huit mars, le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** étant réuni en Mairie de BACCARAT après convocation légale le 2 mars 2011.

Toutes les communes sont représentées.

Nombre de membres présents : 44

Pouvoirs : Jocelyne CAREL remplacée par Annick COSSART – Raphaël SITT remplacé par Jeanine BAILLET – Philippe ROITEL remplacé par Lise FAGOT – René KRYSZ remplacé par Hervé JACQUES – Anne Marie FRANC remplacée par Jacques FORTIER – Alain THIERY remplacé par Philippe BRÉGEOT

Excusés : Olivier LEGROS – Gérard FRANCOIS – Olivier THIERY – Laure VOURION – Denis KRYSZ – Véronique PAQUOT – Bernard BLAISE – Audrey FINANCE – Dominique ALISON -

Monsieur Cédric PERRIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Bureau du 18 01 2011**

2011/01 : Signature d'un avenant pour le marché de collecte et traitement des ordures ménagères

2011/02 : Subvention d'adhésion annuelle au CAUE

2011/03 : Adhésion annuelle à la fondation du patrimoine

2011/04 : Dépôt d'un dossier de permis de construire pour l'étage du pôle bijou galerie

2011/05 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CLAP

2011/06 : Versement d'une subvention à l'association banque alimentaire de Baccarat pour l'acquisition d'une chambre froide

**Bureau du 22 02 2011**

2011/07 : Signature d'un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour la création de locaux administratifs au pôle Bijou : Avenant relatif à la mission complémentaire du dépôt d'un permis de construire

2011/08 : Signature d'une convention de partenariat « Fêtes des mères 2011 » entre le pôle bijou et les restaurateurs locaux

2011/09 : Fixation de tarifs pour la création de « journées pédagogiques » et sorties scolaires au pôle bijou

2011/10 : Signature d'une convention d'hébergement d'élèves au service de restauration scolaire du collège de Baccarat pour les enfants de l'école primaire du centre

2011/11 : Signature d'une convention d'utilisation de la piscine intercommunale par le collège de Baccarat

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2010.

A la demande de David BEGNENE, il sera précisé dans le compte-rendu la question d'un délégué communautaire sur les qualifications que possède la directrice du service jeunesse pour occuper son poste :

La directrice du service jeunesse possède la qualification suivante : Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation, diplôme reconnu au niveau 2 qui atteste d'une qualification professionnelle permettant de gérer un équipement, de mettre en œuvre des interventions éducatives ou sociales, d'animer une structure

collective, conduire un projet. Le DEFA prépare au métier de cadre de l'animation. Les qualifications sont donc en adéquation avec les responsabilités exercées par la directrice.  
Considérant cet ajout, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Débat d'orientation budgétaire préalable au budget primitif 2011
- 2 – Engagement d'une garantie financière sans manipulation de fonds pour l'office de tourisme de Baccarat
- 3 – Fixation des tarifs de refacturation des bacs ordures ménagères
- 4 – Versement par anticipation budgétaire d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme
- 5 – Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> pour la déchetterie intercommunale
- 6 – Ouverture d'un poste d'agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 21,39/35<sup>ème</sup> pour le service périscolaire de Thiaville/Meurthe
- 7 – Election d'un représentant au SCOT au lieu et place de MJ GEORGES
- 8 – Composition des commissions thématiques intercommunales
- 9 – Signature du contrat CAF CEJ seconde génération
- 10 – Signature d'un avenant au suivi animation OPAH avec le CAL
- 11 – Questions diverses

### **1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU BUDGET PRIMITIF 2011**

Conformément à la loi du 6 février 1992, le Président présente le débat d'orientation budgétaire à l'assemblée. Ce document précise les orientations et moyens de la politique communautaire pour l'année 2011.

## **Communauté de Communes des Vallées du Cristal**

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale ou communautaire pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2011. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe municipale ou de l'Exécutif communautaire.

#### **I) Contexte International et Européen**

**Aux États-Unis**, la croissance du PIB atteindrait 2,6 % en 2010. Cependant, un tassement est observable dès la moitié de l'année, en lien avec l'arrivée à expiration du plan de relance et la faiblesse de la consommation privée. En 2011, les prévisions du Rapport économique, social et financier font état d'un ralentissement de la croissance américaine, qui s'établirait à 1,7 %.

L'activité de la **zone euro** a connu une accélération au 1er semestre 2010 (+ 0,8 %), ce qui lui permettrait d'afficher une croissance de 1,4 % sur l'année. Cependant, avec une croissance estimée à 1,6 % en 2011 par le Rapport économique, social et financier, elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise (+ 2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007).

**Le marché européen des taux d'intérêt à long terme** s'est caractérisé cette année par une forte instabilité avec une chute de plus de 100 points de base, liée aux craintes déflationnistes et à la fin des plans de relance budgétaire, dans un contexte d'injections massives de liquidités. Alors que les taux de swaps ont fortement chuté en 2010, certains États européens ont vu leur taux d'emprunt augmenter sensiblement en raison de déficits et de niveaux d'endettement jugés trop élevés par les investisseurs internationaux.

Cette instabilité des taux d'intérêt à long terme est liée aux risques :

- déflationniste engendré par le désendettement privé,
- inflationniste induit par le niveau des taux monétaires et des déficits publics, les achats de titres réalisés par les banques centrales et donc la dévaluation monétaire,
- budgétaire résultant des politiques de relance menées par les États qui doivent désormais maîtriser leur endettement.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a indiqué qu'elle allait retirer progressivement ses mesures d'assouplissement quantitatif qui consistent à accroître la liquidité dans le but de relancer l'économie. Par ailleurs, de nombreux États européens optent désormais pour des politiques d'austérité. **Le risque de dérapage inflationniste en Europe** à court terme semble donc limité et l'inflation devrait rester inférieure à 2 %. La BCE ne devrait donc pas rentrer dans un cycle de hausse des taux en 2011 mais pourrait agir de façon symbolique à la hausse comme à la baisse. Cependant, le risque inflationniste n'est pas nul en raison d'une possible spéculation sur les matières premières, liée aux injections massives de dollars par la Réserve Fédérale américaine. Une chute de l'euro causée par une nouvelle crise de la dette souveraine des pays dits périphériques pourrait obliger la BCE à accroître ses mesures d'assouplissement quantitatif et venir renforcer le risque inflationniste en 2011. La restriction des capacités budgétaires des États assombrit les perspectives de croissance en Europe alors que l'investissement privé ne semble pas encore prendre le relais. Le niveau critique des déficits publics contraint les gouvernements à plus de rigueur. Dès lors, la solution budgétaire devient à double tranchant. En effet, si la croissance baisse trop fortement à cause des plans d'austérité, les dépenses sociales des États augmenteront, alors que leurs recettes baisseront. *A contrario*, si les États laissent trop filer leurs déficits, la charge des intérêts de la dette pourrait devenir insoutenable et entraîner une forte augmentation des taux d'intérêt ; ce qui alourdirait encore cette charge. L'effet plus ou moins multiplicateur des dépenses publiques devient ainsi un élément primordial pour la croissance économique de long terme et donc pour les déficits publics à long terme, dans un contexte d'indispensable optimisation budgétaire des États et de désendettement du secteur privé. En conséquence, dans un contexte de seuil critique d'endettement des États et de choix de politique budgétaire d'austérité en Europe, **le risque de voir - à court terme - les taux remonter est faible** sauf en cas de choc « externe » (spéculation sur les matières premières, crise budgétaire et de liquidité, chute de l'euro). **Cependant dès 2011, les politiques d'austérité pourraient entraîner une trop faible croissance économique** et, à l'inverse de l'effet recherché, une augmentation des déficits publics. Toutes choses étant égales par ailleurs, le creusement de ces déficits pourrait engendrer une hausse des taux payés sur les dettes souveraines et inciter la BCE à reprendre ses achats de titres d'État. **La création monétaire qui s'en suivrait ne pourrait que déboucher sur davantage d'inflation et donc une hausse des taux. Les marchés de taux** seront donc influencés par une croissance faible avec **un risque déflationniste à court terme et inflationniste à long terme**

## II) Contexte National

### Une reprise sans tonus

**En France**, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établit à + 0,5 % au 2ème trimestre 2010, sans qu'aucune accélération ne soit attendue au second semestre. Sur l'année, la croissance atteindrait + 1,5 % selon le consensus des économistes, après - 2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de + 1,0 % à + 2,5 %. Plusieurs facteurs pourraient contraindre la croissance l'an prochain : les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative.

### Stabilité de l'inflation en 2011

**En France**, les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010, après + 0,1 %. Ce retour de l'inflation – qui reste modéré – s'explique par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à + 1,5 % selon le consensus des économistes.

### Atonie de la consommation privée

En 2011, la croissance de la consommation des ménages français resterait encore mesurée (+ 1,3 % selon le consensus des économistes, après + 1,4 % en 2010), notamment en l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, ou encore en raison du fort niveau des prix immobiliers.

### Reprise de l'investissement productif

En France, après deux années de recul (- 8,0 % en 2009 et - 1,6 % en 2010), l'investissement productif devrait repartir en 2011 (+ 2,8 %), en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises. Il s'agit de la composante sur laquelle la dispersion des prévisions est la plus forte (c'est par nature une composante volatile), oscillant entre + 0,8 % pour les prévisions les plus pessimistes, et + 6,1 % pour les plus optimistes.

Ce contexte a bien sûr orienté la loi de finances 2011 et a impacté la CCVC

### LA LOI DE FINANCES POUR 2011

La [loi de Finances](#) pour 2011 qui a pour objectif essentiel de **redresser le solde budgétaire de l'Etat** (lequel passerait de -152 milliards d'euros en 2010 à -92 milliards d'euros en 2011) a été présenté en Conseil des ministres le 29 septembre 2010. La ministre de l'Economie, Christine Lagarde confirme le relèvement du taux de croissance pour 2010 à 1,5%, et son objectif de **réduire le déficit public à 6% en 2011**. Pour l'an prochain, Bercy table sur une **croissance de 2%** et la création de plus de 160.000 emplois marchands.

Le redressement des finances publiques se traduira, pour l'Etat, par une stabilisation des crédits en valeur hors charge de la dette et hors dépenses de pensions et par la poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Le texte opère également un important "*coup de rabot*" sur de nombreuses niches fiscales.

Les grandes orientations du texte sont les suivantes :

Conseil communautaire du 08 03 2011  
 PROCES-VERBAL

- **la réduction du déficit et des dépenses :**  
Tout d'abord, Bercy entend poursuivre la réduction du déficit public, avec un objectif de réduction de 6% en 2011, et de limiter les dépenses de fonctionnement de l'Etat. L'objectif principal de la loi de Finances est de limiter au maximum des dépenses non essentielles sans entraver la relance de l'économie et les investissements prévus par le plan de relance de l'Economie.
- **assurer la seconde partie de la réforme de la CET :**  
Le texte prévoit un dispositif d'ajustement de la réforme de la contribution économique territoriale (CET), suite à la suppression de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010.
- **opérer une importante réduction des niches :**  
Le Gouvernement entend mettre un terme à plusieurs avantages et à "raboter" de 10% les autres (ex : réductions, abattements, crédit d'impôt, etc.) accordées aux particuliers ou aux professionnels en échanges d'investissements, d'acquisitions ou de dépenses dans des secteurs particuliers et sous conditions.
- **mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession au logement :**  
Un nouveau dispositif est mis en place pour aider les ménages à acquérir un logement. A compter de 2011, les intérêts d'un emprunt destiné à l'achat d'une première résidence principale ne pourront plus être partiellement déduits de l'impôt sur le revenu. A la place, Christine Lagarde annonce la refonte de l'actuel prêt à taux zéro (PTZ) qui va devenir "universel". Il sera en effet octroyé "sans condition de ressource" et quel que soit l'endroit où se trouve le logement acquis, et sera réservé aux primo-accédant à la propriété.

#### ▣ **Les dotations de l'Etat**

Le gouvernement a confirmé, le 28 septembre, devant le Comité des finances locales (CFL), le gel de ses concours financiers aux collectivités entre 2011 et 2013, hors FCTVA et produit des amendes de police.

- la DGF / dotation d'intercommunalité : hausse de 0.2% par rapport à 2010
- création de la DUE dotation unique d'équipement qui remplacera pour les territoires ruraux la DGE et la DDR

D'une manière générale, les dotations de l'Etat auprès des collectivités diminuent. Et compte tenu du déficit de ce dernier, cette tendance viendra impacter fortement nos finances ces prochaines années.

C'est ainsi que la DGF va très peu progresser, voire régresser (en lien avec le retrait de Chennevières), et la plupart des autres dotations et compensations de l'Etat vont diminuer.

Il convient donc d'être très prudent sur les recettes à percevoir cette année de la part de l'Etat.

#### ▣ **La suppression de la taxe professionnelle**

A partir de janvier 2010, s'est appliquée

la suppression de la part de la TP sur les investissements productifs (soit 5.8 Md€) et le remplacement des autres composantes de la TP – bases foncières et valeur ajoutée – sous la forme d'une **contribution économique territoriale (CET)**.

Pour l'année 2010, une compensation relais est prévue pour les collectivités (calculée à partir des bases 2010 et du taux 2009 plafonné à 1 % par rapport au taux voté en 2008, ou de la base 2009 et du taux 2009, le produit le plus favorable pour la collectivité étant retenu). Il n'en est rien, la CCVC n'a pas touché le montant estimé lors des simulations de fusion (simulations opérées avec les services de l'Etat). **La clause de revoyure**

**attendue en octobre 2010 n'a pas permis à la CCVC de retrouver le montant de TP estimé lors de la fusion (330 000€).**

### III) Contexte Régional

Dans le cadre du Grand Projet Etat – Région, l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général ont décidé de soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets. En effet, les partenaires considèrent que le développement équilibré et solidaire de la Lorraine suppose un appui des stratégies territoriales dans le cadre des espaces de projets de niveau régional. Il s'agira dès lors d'impulser des projets partagés et structurants renforçant le développement endogène du territoire dont ils sont issus.

C'est dans ce cadre que l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et le Syndicat Mixte du Pays Lunévillois ont signé une Convention Territoriale.

Un récent courrier de la Région lorraine adressé à toutes les collectivités locales apportait les précisions suivantes :

Diminution des dotations de crédits pour financer les projets des collectivités

Sélection accrue des opérations financées

Nécessité de politique locale globale et à long terme

**Globalement, les aides régionales devraient être plus sélectives et moins importantes.**

### IV) Contexte Départemental et Pays Lunévillois

Le dispositif d'appui aux territoires, instauré en 2009, appliqué en 2010 prévaut toujours.

Les projets soutenus relèvent de la mise en œuvre de sa politique d'appui aux Territoires. Cette démarche repose sur des projets de territoires co-construits avec les élus et acteurs locaux. Le partenariat pluriannuel avec les communes, intercommunalités et pays prend la forme d'un Contrat Territorial de Développement Durable. Ainsi, une instance de concertation territorialisée a été mise en place sur le territoire Lunévillois : la Conférence Territoriale.

Le CG 54 reste un partenaire privilégié en termes de financement de projets.

### V) Concrétisation des stratégies de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal pour l'année 2011

#### **Rappel de l'année budgétaire 2010 de la CCVC**

Suite à la Fusion des 2 intercommunalités en 2010 (Communauté de Communes du Cristal et Communauté d'Entre Meurthe et Verdurette), des compétences venant des 2 anciennes intercommunalités et des compétences venant des communes (notamment Baccarat) sont arrivées dans la nouvelle intercommunalité.

**Les opérations lourdes d'investissement prévues en 2010 sont terminées ou en cours de finalisation...**

Ces nouvelles compétences ont impacté le budget 2010 prévu en conséquence.

Comme prévu, la taxe professionnelle a été supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La clause de revoyure attendue en octobre 2010 n'a pas permis à la CCVC de retrouver le montant de TP estimée lors de la fusion. Pour « compenser » les 330 000€ en moins sur les recettes de la CCVC, il a fallu se résoudre, pour fonctionner, à consommer les excédents 2009 apportés par les 2 CC à la fusion et à une augmentation significative des taxes intercommunales.

Les principaux registres de fonctionnement de la CCVC en 2011 :

1 - L'accompagnement à la jeunesse et le soutien aux familles. Ces actions représentent les 3/4 de la fiscalité 2010.

- **Garderies – cantines,**
- **Crèche,**
- **Accueil de loisirs, mercredis récréatifs, activités extrascolaires,**
- **Piscine**

**Les garderies et les cantines** sont en cours de stabilisation au niveau de l'accueil et de l'encadrement. Des améliorations sont à envisager sur des sites dépourvus de salle ou de place suffisante pour accueillir correctement les enfants. La tarification devrait petit à petit s'harmoniser avec les structures de RELAIS qui ont baissé leurs prix de 20% en 2010. La CCVC doit réfléchir en 2011 pour augmenter ses tarifs afin de réduire les inégalités sur le territoire.

La généralisation et l'harmonisation des actions vers les jeunes se traduisent en 2011 par la régie de la maîtrise d'ouvrage de la CCVC en gestion directe sauf en ce qui concerne la crèche gérée par l'association RELAIS.

**Service Jeunesse** : la compétence sera assurée en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CCVC souhaite mettre en place une politique forte vis-à-vis de ses jeunes.

L'accueil de loisir fera l'objet d'une uniformisation des services, toujours dans le but de gommer les inégalités. En partenariat avec les associations organisatrices d'accueil de la jeunesse, la CCVC interviendra financièrement sur les déplacements convenus dans un projet commun.

Les activités extrascolaires ludiques et éducatives gratuites se généraliseront sur l'ensemble des sites du territoire de la CCVC. Les chantiers jeunes, « opération 1<sup>er</sup> départ », séjour vacances (été/hivers), (réflexion sur les bourses au permis ), Kiosque Information Jeunesse, « Jobs d'été » seront coordonnés autour de la responsable jeunesse.

**2 véhicules** devront être achetés pour être mis à disposition pour les déplacements organisés dans le cadre de l'accueil et l'animation des loisirs.

**La piscine** doit être fermée en mars 2012 si les travaux de mise en conformité du toit ne sont pas entrepris. Une réflexion est engagée avec les intercommunalités voisines pour mutualiser les besoins en piscine et trouver une solution commune adaptée, à savoir la réalisation d'une piscine en commun. L'idéal serait d'obtenir une prorogation du délai et ne rien faire sur la piscine actuelle pour éviter l'interruption de service et la mise au chômage des personnels. Quoiqu'il en soit le budget 2011 devra présenter un programme de dépenses en investissement pour le remplacement des pompes et pour engager une étude de besoins sur la création d'un futur complexe. En fonctionnement, un demi- poste, voire un poste doit être créé pour satisfaire l'encadrement minimum des activités, scolaire et public.

2 – Dans l'attente d'une réflexion en profondeur, **la promotion du territoire** est confiée à l'association « Office de Tourisme de Baccarat » moyennant l'attribution d'une subvention.

3 – **Le pôle bijou** est organisé en deux développements distincts

- **L'axe économique centré sur la Taillerie.** Comme prévu en 2010, en 2011 l'accueil d'entreprises permettra de « rentabiliser » l'entretien et le remboursement des emprunts. Sauf si le « remplissage » par des entreprises l'empêchait, la formation s'effectuera dans la salle provisoirement dédiée. Un film de promotion sera diffusé auprès des professionnels pour leur expliquer et visualiser en 3D les possibilités d'accueil pour héberger leurs activités.
- **L'axe promotionnel et touristique centré sur la Galerie.** Après une ouverture en juillet 2010, la galerie doit confirmer son attractivité grâce aux expositions et événements qu'elle proposera en 2011. La communication via les panneaux de signalisation et le fléchage, l'enseigne visible depuis le pont, la diffusion d'un film en vidéo et la mise à jour du site internet doivent contribuer à augmenter cette attractivité.

4 – **L'amélioration de l'habitat**, l'aide à la rénovation des façades et toitures étendues sur l'ensemble du territoire, continuent en 2011 conformément au programme OPAH.

2010 a vu l'extension de l'opération façades et toitures sur l'ensemble du territoire de la CCVC.

De même, l'OPAH a été étendue sur l'ensemble du territoire de la CCVC ce qui est opportun car cela double ainsi le parc de logements potentiellement intéressés, l'étude sur les délaissés relevant un grand nombre de logements indignes ou indécents, concernant notamment les petits propriétaires occupants et le locatif privé.

5 – **La collecte et le traitement des déchets** s'inscrivent dans une démarche de redevance fondée sur une tarification incitative qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'année 2011 servira de test pour la mise en œuvre de la pesée embarquée. Le financement du service sera couvert une dernière fois en 2011 par la TEOM et la REOM, regroupées dans un budget annexe. Le programme de prévention sera lancé conjointement avec les autres intercommunalités du groupement de commandes. Des opérations de préventions sont prévues, recyclerie, compostage, communication sur le Tri. Ces dépenses sont soutenues par les subventions de l'ADEME.

6 – **Les milieux naturels, entre autres les bords de Meurthe** et les sentiers de randonnées ont pris du retard en 2010 dans les projets de réalisation en partenariat avec le Conseil Général. Ces actions seront reprises en 2011.

7 – **Les besoins généraux** : la communauté de communes n'a toujours pas de siège à ce jour, on observe que les locaux d'Azerailles sont exigus et mal adaptés (problème de confidentialité...). L'option d'acquisition d'un bâtiment spécifique (comme envisagé rue Humbépaire à Baccarat) n'a pas été retenue compte tenu des difficultés financières évoquées, de même l'option construction d'une structure à été abandonnée pour des raisons identiques. L'option d'aménager l'étage du Pôle bijou Galerie a donc été retenue, les investissements seront donc mesurés.

## VI) CONCLUSION

**Investissements** : les opérations lourdes d'investissement sont terminées. Quelques finitions ici et là en 2011, sans véritables conséquences pour le chapitre investissement. Les projets 2011 sont peu nombreux et de moindre importance par rapport à 2010. A noter qu'une provision sur investissements pour la piscine sera presque nécessaire.

**Recours à l'emprunt** : le recours à l'emprunt doit être limité dans les années futures.



EMPRUNTS	TYPE	MONTANT	TAUX	ANNEE	DUREE	ECHEANCES	BUDGET
déchetterie	fixe	160 000,00	3,66	2006	30 ans	annuelles	principal
voirie	fixe	60 000,00	4,38	2008	10 ans	trimestrielle	principal
déchetterie	fixe	30 000,00	4,37	2007	8 ans	trimestrielle	annexe
Non affecté	variable	700 000,00	1,57 - 4,57	2009	20 ans	trimestrielle	principal
Non affecté	fixe	650 000,00	3,06	2010	20 ans	trimestrielle	principal
<b>TOTAL</b>		<b>1 600 000,00</b>					

RATIOS	CCVC	Taux moyens nationaux de CC 10000-20000 hab
Encours de la dette au 31/12/pop	169 €	70 €
Annuité dette hors remb.anticip.refin.par empr./pop	10,7 €	11 €
encours de la dette en euros par habitant	169 €	70 €
Encours de la dette au 31/12/RRF	0,82	0,47
DRF et remb.dette hors remb.anticip.refin.par empr./RRF	1,1%	1,02%

EMPRUNTS 2011	Remb. Capital/an	Remb. Intérêt/an
Déchetterie	3651.24	812.60
Voirie	5516.31	1925.57
déchetterie	3377.24	5200.31
Non affecté 700000€	27668.22	16932.48
Non affecté 650000€	23955.84	19616.84
Bacs OM (budget annexe)	24559.16	7719.08
<b>TOTAL B.P</b>	<b>64168.85</b>	<b>44487.80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88728.01</b>	<b>52206.88</b>

**Fonctionnement** : Les chapitres de fonctionnement risquent de connaître une augmentation significative notamment au niveau des dépenses de personnels. En effet, les contrats aidés arrivent à terme en cours d'année 2011. Les salaires des personnels des garderies cantines, du pôle bijou et de l'animation loisirs jeunes sont à prévoir à taux plein (ou à dispositif allégé). De même, il faut prévoir le recrutement d'un demi-poste à la piscine, voire un poste.

**Imposition locale** : même si l'imposition a fortement augmenté en 2010, elle reste faible en matière de fiscalité intercommunale. Faible par les taux et faible par rapport au potentiel fiscal du territoire, enfin faible comparativement aux taux moyens nationaux (à compétences équivalentes exercées).

Taux 2010	TH	TFB	TFNB	TP
ccvc	2,5	3,17	10,67	4.65
taux moyens nationaux*	2,51	3,78	10,65	9.93

\*nota : très peu de codecom ont des compétences sportives

**Marges de manœuvre** : Pour démarrer l'année 2011, la CCVC n'a beaucoup donc plus de réserves. D'une manière générale l'année 2011 devra être une année de consolidation. Après les avatars fiscaux de 2010 (- 330 000 €), et le départ de **Chenevières**, la CCVC doit faire face d'une part à ses engagements de 2010 et d'autre part reconstituer ses réserves en grande partie consommées en 2010. Il est évident qu'il faut encore utiliser le levier fiscal pour fonctionner en 2011 et si possible générer à nouveau des excédents pour l'autofinancement. Par les incertitudes qui prévalent encore cette année, la réforme fiscale se présente incompréhensible. Comme l'année dernière, il est annoncé des compensations à l'euro près, ce qui signifie pour la CCVC, l'obligation de prendre en charge par les ménages les compensations (330 000€) qui n'ont pas été attribuées en 2010. **Les ménages seront encore fortement sollicités en 2011.**

---

## **2 – ENGAGEMENT D'UNE GARANTIE FINANCIERE SANS MANIPULATION DE FONDS POUR L'OFFICE DE TOURISME DE BACCARAT**

Sur proposition de Madame Josette RENAUX, Vice-présidente déléguée au tourisme et entendu son rapport, il est proposé

- Que la CCVC se porte garantie financière à hauteur de 30 000 € (sans manipulation de fonds) pour l'office de tourisme de Baccarat. Cette garantie est obligatoire pour que l'OT soit immatriculé au Registre des opérateurs de voyage et de séjours en France (Atout France)
- La démarche entreprise par l'office de tourisme permettra de commercialiser différents séjours et produits touristiques sur le territoire et jusque-là inexistantes. Enfin, elle permettra un travail en réseau avec les OT voisins qui proposent depuis longtemps ces produits

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'engagement d'une garantie financière et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Vote : 43 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

Il est noté que Monsieur Yves MANGEMATIN étant intéressé quitte la salle et ne prend pas part au vote.

### **3 – FIXATION DES TARIFS DE REFACTURATION DES BACS ORDURES MENAGERES**

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT, Vice-Président en charge des ordures ménagères,

Considérant que la collecte des ordures ménagères est désormais « conteneurisée »,

Considérant que la CCVC met à disposition des usagers du service de collecte des ordures ménagères des bacs de 120, 240 ou 770 litres. Ces bacs restent propriété de la CCVC. Les opérations d'entretien des bacs sont du ressort de l'entreprise Véolia dans le cadre d'un contrat de maintenance qui couvre également la clause de garantie du fournisseur. Toutefois, il convient de prévoir les conditions de maintenance de ces bacs lorsque la situation ne relève ni de la garantie du fournisseur, ni de la responsabilité de l'exploitant.

Evénement	Règle	Tarif de refacturation
Perte des clés	Remplacement du système de fermeture et refacturation à l'utilisateur	120 litres : 23 € 240 litres : 23 € 770 litres : 29 €
Bac cassé par l'utilisateur	Remplacement et refacturation à l'utilisateur	120 litres : 48 € 240 litres : 57 € 770 litres : 176 €
Bac cassé par le prestataire	Remplacement et refacturation au prestataire	120 litres : 48 € 240 litres : 57 € 770 litres : 176 €
Revente à une autre collectivité	Fourniture et facturation à une collectivité	120 litres : 48 € 240 litres : 57 € 770 litres : 176 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs susvisés et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Les prix définis sont les prix d'achat marché majorés de 10 % afin de tenir compte des frais administratifs et techniques qui seront immanquablement supportés par la collectivité.

Vote : 44 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **4 – VERSEMENT PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME**

Sur proposition de Josette RENAUX, Vice-Présidente déléguée au tourisme et entendu son rapport, il est proposé de verser par anticipation au BP 2011 une avance de subvention de 30 000 € à l'Office de Tourisme de Baccarat. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2011 à l'article 6574. Cette avance permet à l'Office de couvrir ses dépenses de fonctionnement avant le vote du budget de la CCVC.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser par anticipation au BP2011 la somme de 3 000 € à l'office de Tourisme de Baccarat.

Le Président est autorisé à signer tout document.

Le Président précise que le rapport financier de l'Office de Tourisme sera présenté lors de la séance de vote du BP.

Vote : 43 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

Il est noté que Monsieur Yves MANGEMATIN étant intéressé quitte la salle et ne prend pas part au vote.

#### **5 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE 35/35<sup>ème</sup> POUR LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

Sur proposition de Louis DURUPT, Vice-Président délégué aux déchets, et entendu son rapport,

Considérant que les besoins en personnel de la déchetterie intercommunale justifient l'existence de 2 postes,

Considérant la fin du contrat aidé occupé par un agent,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et de l'inscription au tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal. Le Président est autorisé à signer tout document et à effectuer toute démarche relative à cette ouverture.

Vote : 44 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

#### **6 – OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 21.39/35<sup>ème</sup> POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE**

Sur proposition de Jean Luc DEMANGE, Vice-Président délégué aux cantines garderies et entendu son rapport,

Considérant les besoins en personnel du service périscolaire,

Considérant que le système de mise à disposition d'agents communaux ne sera pas poursuivi,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'ouverture d'un poste d'agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 21,39/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de l'inscription au tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal. Le Président est autorisé à signer tout document et à effectuer toute démarche relative à cette ouverture.

Vote : 44 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**7 – ELECTION D’UN REPRESENTANT AU SCOT AU LIEU ET PLACE DE MJ GEORGES**

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant la délibération n° 5 du conseil communautaire du 26 juin 2010,

Considérant le retrait de la commune de Chenevières du périmètre de la CCVC,

Considérant que Madame MJ GEORGES était représentante de la CCVC au sein du Comité Syndical du SCOT Sud de Meurthe et Moselle, il convient de désigner un nouveau membre au lieu et place de Madame GEORGES.

Considérant que Monsieur Christian GEX représentant délégué au SCOT souhaite se retirer de cette fonction,

Il est procédé au vote de 2 nouveaux membres :

Monsieur Jean COUDRAY et Monsieur Pierre BURDUCHE sont élus à l’unanimité.

Vote : 44 voix pour

0 voix contre

0 abstention

**8 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Considérant les articles L2121-22 et L5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes écrites d’élus souhaitant intégrer les commissions de travail,

Il est approuvé les candidatures suivantes :

Commission environnement/propreté : Mme Yvette COUDRAY

Mme Isabelle CHASSAIN

M. Gérard FRANCOIS

M. Serge MARCHESIN

Commission Pôle Bijou :

M. David BEGNENE

Commission Tourisme :

M. Jean Paul FRANCOIS

M. Joël BOUDOT

Commission Projet Territoire :

M. Joël BOUDOT

Mme Rose Marie FALQUE

Commission CESI-RSP :

M. Joël BOUDOT

Il est approuvé les retraits suivants :

Commission environnement/propreté : Mme Françoise FRANCOIS

Commission Projet Territoire :

M. Christian GEX

Commission Commerce/Artisanat :

M. Christian GEX

Vote : 44 voix pour

0 voix contre

0 abstention

## **9 – SIGNATURE DU CONTRAT CAF CEJ SECONDE GENERATION**

Sur proposition de David BEGNENE, Vice-Président délégué à la politique jeunesse et entendu son rapport,

Dans le cadre de la compétence jeunesse, la CAF est l'un des principaux partenaires de la CCVC. L'ensemble des interventions et soutiens de la CAF est régi par une convention partenariale désignée « Contrat enfance jeunesse » dit de seconde génération.

Il est proposé de reconduire le contrat et d'autoriser le Président à signer la convention partenariale avec la CAF.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide la reconduction du contrat enfance jeunesse et autorise le Président à signer tout document.

Vote : 44 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **10 – SIGNATURE D'UN AVENANT AU SUIVI ANIMATION OPAH AVEC LE CAL**

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Madame Rose Marie FALQUE, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat,

Vu la convention Etat-ANAH du 14 juillet 2010 relatif au programme « rénovation thermique des logements privés » au titre des investissements d'avenir,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART),

Vu les décisions du Conseil d'Administration de l'ANAH, en date du 22 septembre 2010, portant sur les modalités d'intervention de l'Agence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Vu l'instruction de la directrice générale de l'ANAH en date du 8 octobre 2010 relative aux aides du FART pouvant être octroyées en complément des aides de l'ANAH,

Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat du 20 août 2001, entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, et son avenant n° 1 du 30 juin 2010,

Vu le contrat local d'engagement du département de Meurthe et Moselle, signé le 31 décembre 2010,

Après avoir pris connaissance des améliorations apportées aux modalités d'intervention de l'ANAH, en faveur des propriétaires occupants au niveau de ressources réglementées, ainsi que des mesures en faveur de la « lutte contre la précarité énergétique », au titre du programme national « Habiter Mieux » et de sa déclinaison locale (cette dernière est précisée dans le Contrat Local d'Engagement (CLE) conclu à cet effet entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général de Meurthe et Moselle, la CAF de Meurthe et Moselle et les délégataires pour l'attribution des aides à la pierre, en application de l'article L301-5-1 du code de la construction et de l'habitation),

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'opération conclue à cet effet avec l'Etat et l'ANAH le 20 août 2009.
- De permettre, par un abonnement de 500 € par logement, à 22 propriétaires occupants concernés par des travaux de rénovation thermique, de bénéficier d'une aide majorée de l'Etat de 1 600 € par logement (soit une subvention totale de 2 100 € par logement, complémentaire à celle de l'ANAH).

L'engagement global de la Communauté de Communes (11 000 €) pourrait porter sur 22 logements à rénover pendant la durée de validité de l'OPAH (2011/2012), soit :

- ✓ 13 logements, correspondant à 6 500 € en 2011
- ✓ 9 logements, correspondant à 4 500 € en 2012

- D'autoriser le Président à signer un avenant au marché de suivi animation de l'OPAH, d'un montant maximum de 6 600 €, avec le CAL de Meurthe et Moselle, pour assurer le financement du programme « Habiter Mieux », faisant désormais partie intégrante de l'OPAH.

Le coût de cette prestation sera intégralement pris en charge au titre des crédits FART gérés pour le compte de l'Etat par l'ANAH, en raison de 300 € par logement.

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat et de l'ANAH, pour le suivi animation de cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre document et à entreprendre toute autre démarche qui s'avérerait nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : 44 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont données à l'assemblée :

- o Le Marché fermier d'Azerailles sera reconduit pour la période du 01 avril 2011 au 16 septembre 2011. Il sera proposé au prochain conseil communautaire de valider le règlement intérieur de la manifestation
- o Le Vice-Président en charge des finances informe l'assemblée que la commune de Chenevières a contesté la délibération fixant les indemnités de droite de retrait. Le Préfet a été officiellement saisi pour trancher.
- o La gratuité des activités extra scolaires du service jeunesse est évoquée par un délégué. Le principe de gratuité était un axe fort souhaité et proposé par la commission communautaire. Cette orientation devra être tranchée pour le vote du BP 2011 .
- o Pour une parfaite information des délégués, un chiffrage exhaustif sera réalisé afin de déterminer le coût d'encadrement et d'organisation d'une séance extra- scolaire (activité de création d'un bijou) au pôle bijou.

- Le conseil général 54 engage dans le cadre de sa politique espaces naturels sensibles en lien avec les bords de Meurthe une série d'animations et d'actions de sensibilisation, notamment en direction des jeunes et des scolaires. La 9<sup>ème</sup> nuit de la chouette sera organisée le 19 mars 2011
- La réunion des maires et adjoints du canton de Baccarat se tiendra le 26 mars 2011 en mairie de Baccarat
- Le prochain bureau communautaire est fixé au 12 avril 2011 à 20 heures 30 en Mairie de Pettonville
- Le prochain conseil communautaire est fixé au 19 avril 2011 à 20 heures 30 en Mairie de Bertrichamps

o:\conseils-bureaux-commissions\conseils communautaires\2011\08 03 2011\proces verbal.docx